

Page: 1/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 12.11.2020 Date d'impression: 12.11.2020 Version 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: GC G2-BOND Universal Bonding Agent
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Matériel aide pour la technique dentaire
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

GC EUROPE N.V. Interleuvenlaan 33 B-3001 Leuven Tel. +32/(0)16/74.10.00

Fax + 32/(0)16/40.26.84

msds@gc.dental

- · Service chargé des renseignements: Affaires réglementaires
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence: ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. Eye Dam. 1 Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Repr. 2 H361f Susceptible de nuire à la fertilité (causant une atrophie testiculaire).

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Exemptions

Le produit, réglementé en tant que dispositif médical invasif par la réglementation (CE) 2017/745, est exempté des exigences en matière d'étiquetage pour les substances et les mélanges (conformément à la disposition de l'Art

Pictogrammes de danger









GHS05

GHS07 GHS08

GHS09

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

bisméthacrylate de (1-méthyléthylidène)bis[4,1-phénylèneoxy(2-hydroxy-3,1-propanediyl)] bisméthacrylate de 7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyl 2-hydroxy-1,3 diméthacryloxypropane

(suite page 2)

Page: 2/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 12.11.2020 Version 1 Révision: 12.11.2020

Nom du produit: GC G2-BOND Universal Bonding Agent

(suite de la page 1)

oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité (causant une atrophie testiculaire).

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT**: Non applicable. · **vPvB**: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description:

Seules les substances devant être mentionnées conformément à l'annexe II du règlement n° 1907/2006 sont répertoriées. Une information sur d'autres substances pouvant être présentes peut être obtenue sur demande.

· Composants dangereux:		
CAS: 1830-78-0	2-hydroxy-1,3 diméthacryloxypropane	25-<50%
EINECS: 217-388-4	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	
CAS: 72869-86-4	bisméthacrylate de 7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-	25-<50%
EINECS: 276-957-5	5,12-diazahexadécane-1,16-diyl	
	Aquatic Chronic 2, H411; Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 1565-94-2	bisméthacrylate de (1-méthyléthylidène)bis[4,1-phénylèneoxy(2-	10-<25%
EINECS: 216-367-7	hydroxy-3,1-propanediyl)]	
	Eye Dam. 1, H318; Skin Sens. 1, H317	
CAS: 75980-60-8	oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	≥3-<5%
EINECS: 278-355-8	Repr. 2, H361f	
Numéro index: 015-203-00-X		
CAS: 128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol	1-<2,5%
EINECS: 204-881-4	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Page: 3/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.11.2020 Version 1 Révision: 12.11.2020

Nom du produit: GC G2-BOND Universal Bonding Agent

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Recourir à un traitement médical.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Protéger l'oeil intact.

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Manifestations allergiques
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- · Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre les personnes en sécurité.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Porter un vêtement personnel de protection.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

(suite page 4)

Page: 4/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.11.2020 Version 1 Révision: 12.11.2020

Nom du produit: GC G2-BOND Universal Bonding Agent

(suite de la page 3)

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.
- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL		
128-37-0 2,	6-di-tert-butyl-p-c	résol
Dermique	DNEL dermal	0,5 mg/kg bw/day (man)
Inhalatoire	DNEL inhalation	3.5 mg/m 3 (man)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

· Protection respiratoire: Protection respiratoire recommandée.

(suite page 5)

Page: 5/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 12.11.2020
 Version 1
 Révision: 12.11.2020

Nom du produit: GC G2-BOND Universal Bonding Agent

(suite de la page 4)

· Protection des mains:



· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- · Temps de pénétration du matériau des gants
- Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- · Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et	t chimiques essentielles
· Indications générales	
· Aspect:	71
Forme:	Liquide
Couleur:	Jaune clair
Odeur:	Inodore
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullit	t ion: Non déterminé.
· Point d'éclair	Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	Non déterminé.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité à 20 °C:	1,2 g/cm³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

(suite page 6)

Page: 6/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 12.11.2020
 Version 1
 Révision: 12.11.2020

Nom du produit: GC G2-BOND Universal Bonding Agent

	(suite de la page
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
VOC (CE)	$0.0 \ g/l$
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

72869-86-4 bisméthacrylate de 7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyl

Oral |LD50| > 5.000 mg/kg (rat female) (OECD 401)

128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Oral |LD50| > 6.000 mg/kg (rat (f+m)) (OECD 401)

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

- · Toxicité par administration répétée Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité (causant une atrophie testiculaire).

(suite page 7)

Page: 7/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.11.2020 Version 1 Révision: 12.11.2020

Nom du produit: GC G2-BOND Universal Bonding Agent

(suite de la page 6)

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

72869-86-4 bisméthacrylate de 7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16divl

EC50/48h (statique) >1,2 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)

128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

EC50/48h (statique) 0,48 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Nocif pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR, IMDG, IATA

UN3082

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

(suite page 8)

Page: 8/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 12.11.2020
 Version 1
 Révision: 12.11.2020

Nom du produit: GC G2-BOND Universal Bonding Agent

	(suite de la page
ADR	3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VU DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A (bisméthacrylate de 7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,1.
IMDG	dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyl) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCI LIQUID, N.O.S. (Urethane Dimethacrylate (UDMA
IATA	Butylated hydroxytoluene), MARINE POLLUTANT ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID, N.O.S. (Urethane Dimethacrylate (UDMA))
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR	
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
Classe Étiquette	9 (M6) Matières et objets dangereux divers. 9
IMDG, IATA	
Class	9 Matières et objets dangereux divers.
Label	9
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	III
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Marine Pollutant:	Signe conventionnel (poisson et arbre)
Marquage spécial (ADR): Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
	signe conventionner (possion et al oro)
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	90
No EMS:	F- A , S - F
Stowage Category	A
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de	e Non applicable.
la convention Marpol et au recueil IBC	пон аррисавіе.
Indications complémentaires de transport:	
ADR Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
Z exceptees (LY)	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 m
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 100 ml
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	

Page: 9/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.11.2020 Version 1 Révision: 12.11.2020

Nom du produit: GC G2-BOND Universal Bonding Agent

	(suite de la page
· IMDG	
Limited quantities (LQ)	5L
Excepted quantities (EQ)	Code: E1
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT D
	VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A
	(BISMÉTHACRYLATE DE 7,7,9(OU 7,9,9)
	TRIMÉTHYL-4,13-DIOXO-3,14-DIOXA-5,12
	DIAZAHEXADÉCANE-1,16-DIYL), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO E2 Danger pour l'environnement aquatique
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

- · Phrases importantes
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H361f Susceptible de nuire à la fertilité (causant une atrophie testiculaire).
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul
- · Service établissant la fiche technique: Regulatory affairs
- · Contact: msds@gc.dental
- · Acronymes et abréviations:
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

(suite page 10)

Page: 10/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.11.2020 Version 1 Révision: 12.11.2020

Nom du produit: GC G2-BOND Universal Bonding Agent

(suite de la page 9)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique-toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

· Sources

- ECHA (http://echa.europa.eu/)
- EnviChem (www.echemportal.org)

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Avis de non-responsabilité :

Les informations contenues dans le présent document sont réputées fidèles et sincères. Cependant, toutes les affirmations, recommandations ou suggestions sont faites sans la moindre garantie ou déclaration, expresse ou implicite, de notre part. Par conséquent, aucune garantie n'est donnée – ni ne peut être inférée – que les informations contenues dans le présent document sont exactes ou exhaustives, et nous déclinons dès lors toute responsabilité concernant l'utilisation de ces informations ou les produits y mentionnés. Tous ces risques sont assumés par l'acheteur/utilisateur. Les informations contenues dans le présent document peuvent également être modifiées sans notification. Néanmoins, à titre de précision, aucun élément contenu dans le présent document n'exclut ou ne limite notre responsabilité en cas de décès ou de lésion corporelle imputable à notre négligence ou à une déclaration frauduleuse.

FR ·



Page: 1/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 12.11.2020 Version 1 Révision: 12.11.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: GC G2-BOND Universal Primer
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Matériel aide pour la technique dentaire
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

GC EUROPE N.V. Interleuvenlaan 33 B-3001 Leuven Tel. +32/(0)16/74.10.00

Fax + 32/(0)16/40.26.84

msds@gc.dental

- · Service chargé des renseignements: Affaires réglementaires
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence: ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Exempt des conditions requises - produit réglementé comme un dispositif médical ou comme un dispositif médical de diagnostic in vitro.

Unst. Expl. *H200 Explosif instable.*

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Skin Corr. 1 H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée. STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Exemptions

Le produit, réglementé en tant que dispositif médical invasif par la réglementation (CE) 2017/745, est exempté des exigences en matière d'étiquetage pour les substances et les mélanges (conformément à la disposition de l'Art

· Pictogrammes de danger







GHS01

GHS05

GHS07

· Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)

Page: 2/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.11.2020 Version 1 Révision: 12.11.2020

Nom du produit: GC G2-BOND Universal Primer

(suite de la page 1)

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétone

diméthacrylate

· Mentions de danger

H200 Explosif instable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P373 NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs.

P380 Évacuer la zone.

P401 Stocker conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

· 2.3 Autres dangers

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description:

Seules les substances devant être mentionnées conformément à l'annexe II du règlement n° 1907/2006 sont répertoriées. Une information sur d'autres substances pouvant être présentes peut être obtenue sur demande.

· Composants dangereux:		
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Numéro index: 606-001-00-8	acétone Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	25-<50%
CAS: 1830-78-0 EINECS: 217-388-4	2-hydroxy-1,3 diméthacryloxypropane Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	≥10-<20%
CAS: 85590-00-7	dihydrogénophosphate de méthacryloyloxydécyl Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	5-<10%
		(suite page 3)

-FR

Page: 3/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.11.2020 Version 1 Révision: 12.11.2020

Nom du produit: GC G2-BOND Universal Primer

CAS: 109-16-0 EINECS: 203-652-6	diméthacrylate Skin Sens. 1, H317	2,5-<5%
CAS: 75980-60-8 EINECS: 278-355-8 Numéro index: 015-203-00-X	oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine Repr. 2, H361f	1-<2,5%
CAS: 128-37-0 EINECS: 204-881-4	2,6-di-tert-butyl-p-crésol Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	1-<2,5%
· Indications complémentaires	Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Recourir à un traitement médical.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Protéger l'oeil intact.

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Manifestations allergiques
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Movens d'extinction
- · Movens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 4)

Page: 4/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.11.2020 Version 1 Révision: 12.11.2020

Nom du produit: GC G2-BOND Universal Primer

(suite de la page 3)

· Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre les personnes en sécurité.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Porter un vêtement personnel de protection.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un neutralisant.

Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Eviter les chocs et les frictions.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.
- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Stocker au frais.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)

Page: 5/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.11.2020 Version 1 Révision: 12.11.2020

Nom du produit: GC G2-BOND Universal Primer

(suite de la page 4)

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

67-64-1 acétone

VLEP Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm

· DNEL

128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Dermique DNEL dermal 0,5 mg/kg bw/day (man)
Inhalatoire DNEL inhalation 3,5 mg/m3 (man)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

- · Protection respiratoire: Protection respiratoire recommandée.
- · Protection des mains:



Gants de protection

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales
- · Aspect:

Forme: Liquide
Couleur: Jaune clair
Odeur: Genre acétone
Seuil olfactif: Non déterminé.

(suite page 6)

Page: 6/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 12.11.2020
 Version 1
 Révision: 12.11.2020

Nom du produit: GC G2-BOND Universal Primer

	(suite de la page
valeur du pH à 20°C:	1,8
Changement d'état Point de fusion/point de congélation: Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullitio	-95 °C n: 55,8-56,6 °C
Point d'éclair	-17 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Température d'inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif. Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autr sources d'ignition.
Limites d'explosion: Inférieure: Supérieure:	2,6 Vol % 13 Vol %
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité à 20°C: Densité relative Densité de vapeur: Taux d'évaporation:	0,94 g/cm³ Non déterminé. Non déterminé. Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
Viscosité: Dynamique: Cinématique:	Non déterminé. Non déterminé.
Teneur en solvants: Solvants organiques: Eau: VOC (CE) • 9.2 Autres informations	33,0 % 24,0 % 400,6 g/l Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

Page: 7/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 12.11.2020
 Version 1
 Révision: 12.11.2020

Nom du produit: GC G2-BOND Universal Primer

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:			
67-64-1 ac	67-64-1 acétone		
Oral	LD50	5.800 mg/kg (rat (f+m))	
Dermique	LD50	20.000 mg/kg (rabbit)	
128-37-0	128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol		
Oral	LD50	>6.000 mg/kg (rat (f+m)) (OECD 401)	

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

- · Toxicité par administration répétée Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

EC50/48h (statique) 0,48 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Nocif pour les organismes aquatiques.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

(suite page 8)

Page: 8/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 12.11.2020
 Version 1
 Révision: 12.11.2020

Nom du produit: GC G2-BOND Universal Primer

(suite de la page 7)

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14.1 Numéro ONU	
ADR, IMDG, IATA	UN1993
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR	1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ACÉTONE
ADR	Dispositions spéciales 640D
IMDG, IATA	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ACETONE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR	
Classe	3 (F1) Liquides inflammables.
Étiquette	3
IMDG, IATA	
Class	3 Liquides inflammables.
Label	3
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	II
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	Attention: Liquides inflammables. 33

Page: 9/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.11.2020 Version 1 Révision: 12.11.2020

Nom du produit: GC G2-BOND Universal Primer

	(suite de la page
No EMS:	<i>F-E,<u>S-E</u></i>
Stowage Category	В
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'anne	xe II de
la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	IL
Quantités exceptées (EQ)	Code: E2
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 50 ml
Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	D/E
IMDG	
Limited quantities (LQ)	IL
Excepted quantities (EQ)	Code: E2
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
0 1	DISPOSITIONS SPÉCIALES 640D (ACÉTONE), 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO Pla EXPLOSIBLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 10 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

- · Phrases importantes
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul
- · Service établissant la fiche technique: Regulatory affairs

(suite page 10)

Page: 10/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.11.2020 Version 1 Révision: 12.11.2020

Nom du produit: GC G2-BOND Universal Primer

(suite de la page 9)

· Contact: msds@gc.dental

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, ĚU) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH) LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Unst. Expl.: Explosibles – Explosible instable

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Skin Corr. 1: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique-toxicité à long terme pour le milieu aquatique-Catégorie 3

· Sources

- ECHA (http://echa.europa.eu/)
- EnviChem (www.echemportal.org)

* * Données modifiées par rapport à la version précédente

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Avis de non-responsabilité :

Les informations contenues dans le présent document sont réputées fidèles et sincères. Cependant, toutes les affirmations, recommandations ou suggestions sont faites sans la moindre garantie ou déclaration, expresse ou implicite, de notre part. Par conséquent, aucune garantie n'est donnée – ni ne peut être inférée – que les informations contenues dans le présent document sont exactes ou exhaustives, et nous déclinons dès lors toute responsabilité concernant l'utilisation de ces informations ou les produits y mentionnés. Tous ces risques sont assumés par l'acheteur/utilisateur. Les informations contenues dans le présent document peuvent également être modifiées sans notification. Néanmoins, à titre de précision, aucun élément contenu dans le présent document n'exclut ou ne limite notre responsabilité en cas de décès ou de lésion corporelle imputable à notre négligence ou à une déclaration frauduleuse.